



La lettre des directeurs de CIO

N° 57

6 mars 2016 **Lettre des DCIO**

SOMMAIRE

Le mot du président p 2

Pétition-questionnaire, les résultats p 3

Andcio.org p 12

Liste des signataires de la pétition en ligne p 13

Bulletin d'adhésion 2015-2016 p 18

Cette lettre est entièrement consacrée aux résultats de notre pétition-questionnaire sur le statut des directeurs de CIO et au devenir de leur métier.

Le dossier sur les aspects réglementaires et les enjeux est toujours consultable :

<http://www.andcio.org/dcio-activites-en-hausse-statut-en-berne>

Directeur de la Publication :
Yvan Souleliac
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

**Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>**

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.

Le mot du président

Chères et chers collègues,

Merci d'avoir répondu nombreux à notre enquête, opérée dans des conditions peu évidentes compte tenu de l'étalement des congés de février. Et un grand merci aux collègues qui se sont chargés de son dépouillement.

Le ministère prépare les référentiels de compétences des futurs psychologues de l'éducation, dans lesquels il y aura un référentiel spécifique pour les DCIO. C'est une avancée importante dans la reconnaissance de notre métier.

Mais l'essentiel manque :

L'absence de reconnaissance statutaire réelle n'est plus tenable.

L'absence de reconnaissance indiciaire claire, programmée, budgétée est intolérable.

Cependant la discussion se poursuit, rien n'est encore figé. L'ANDCIO a fait des propositions, dans une recherche de consensus. En effet, nous continuons à penser que l'intégration au corps des personnels de direction est la meilleure solution, et c'est celle qui est préférée dans les résultats de l'enquête. Pour autant, nous ne sommes pas hermétiques aux objections, et nous sommes conscients que cette proposition est totalement rejetée par certains.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une autre piste, à savoir la mise en place d'un **corps à deux classes et deux grades** :

Le grade de Psychologue de l'éducation, comportant une classe normale et une hors classe.

Le grade de DCIO, comportant également une classe normale et une hors classe, sur le modèle des professeurs agrégés.

Notre enquête montre que pratiquement 75% des collègues refusent la proposition ministérielle du GRAF, qui soulève de nombreux points d'inquiétude non éclaircis, notamment sur le fait de savoir combien de DCIO y auront accès, et sur quels critères.

Plus de la moitié des collègues envisage sérieusement ou a pensé à demander d'être déchargé de sa fonction de DCIO compte tenu des perspectives proposées dans le corps des psychologues de l'éducation.

Le malaise est réel et profond, il faut absolument que le ministère y réponde.

bien cordialement,

Yvan SOULELIAC

Pétition-questionnaire les résultats

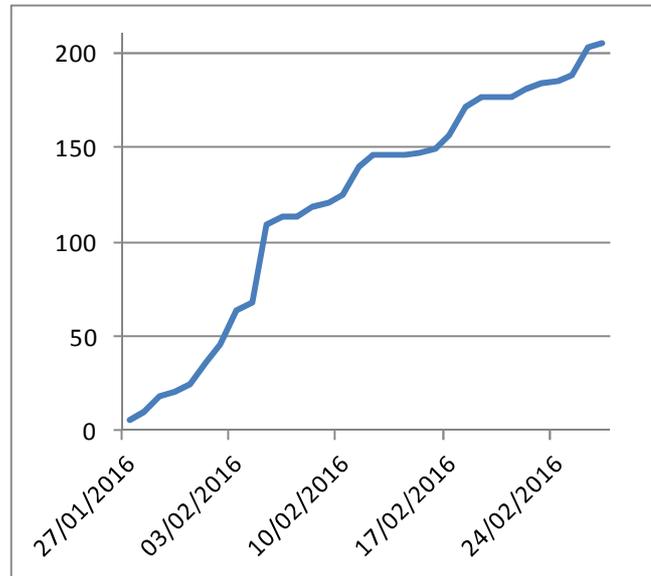
Un succès de participation :

Après un démarrage en flèche, l'enregistrement des signatures s'est poursuivi selon une pente plus douce pendant la période de tuitage des vacances de mi-trimestre ; ouvert le 27 janvier 2016, l'accès au formulaire a été clos le 27 février 2016.

Avec 205 signatures, ce sont **plus de 4 collègues sur 10 représentant près de la moitié des CIO** (compte tenu des suppressions et des regroupements) qui ont répondu à notre appel.

C'est une mobilisation supérieure à celle du questionnaire sur les activités des DCIO que nous avons proposé l'an dernier à même époque et dont vous pouvez retrouver les résultats sur notre site :

<http://www.andcio.org/les-d-c-i-o-se-font-entendre>



Qui sont les signataires ?

Ce sont très **majoritairement des DCIO en activité**, en CIO ou dans des SAIO ou en centre de formation, ainsi que des DCIO retraités ; des COP intéressés ou non par le métier de DCIO ou faisant déjà fonction ; des collègues au fait du métier et occupant actuellement d'autres fonctions.

Question 1 : des réponses sans ambiguïté

Rappel de la question

Après avoir pris connaissance des diverses positions et analyses, et notamment celles de l'ANDCIO, nous vous invitons à exprimer votre préférence ou classer vos préférences sur le statut à venir des DCIO.

Il y a trois statuts envisageables correspondant aux trois propositions ci-dessous :

a - la proposition qui ressort du groupe de travail ministériel (à savoir une fusion du grade de DCIO dans le corps des PEN, l'animation et la représentation du CIO étant assurée par un "PEN chargé de la direction du CIO")

b - une proposition intermédiaire de l'ANDCIO : dans l'hypothèse de la création d'un corps unique, maintien de deux grades, "DCIO et PEN", garantissant à chacun d'eux l'accès à une HC et une évolution de carrière sans interférence entre les uns et les autres. (*voir lettre n° 56 page 6*)

c - le rattachement des DCIO au corps des personnels de direction (proposition initiale de l'ANDCIO) leur permettant d'avoir au sein du CIO et vis à vis des partenaires internes et externes à l'EN, un statut homologué à celui des responsables des autres structures

Modalités de réponse

Les modalités de réponse étaient larges : les signataires ont été invités à choisir une proposition, ou en classer deux ou trois, en attribuant des rangs à chacune d'elles ; il était également possible d'exprimer un rejet absolu en n'attribuant aucun rang à une proposition.

Un signataire sur quatre a ainsi classé les 3 propositions.

Un peu plus d'un signataire sur deux a classé 2 propositions et en a rejeté une.

Les autres n'ont choisi qu'une proposition et en ont rejeté deux.

Une vingtaine de signataires ont élargi ces modalités pourtant déjà souples en classant en 1^{er} rang les propositions b et c, malgré la consigne d'éviter les ex-aequo ; une demi-douzaine d'autres erreurs de cochage ont été observées (ex. : rang 3 sans rang 2) ; ceci n'affectant pas le résultat global, les rangs ont été comptés tels qu'ils ont été exprimés.

Répartition des réponses

Le CA de l'ANDCIO produit des analyses, fait des propositions, mais toujours en liaison régulière avec ses correspondants académiques, et très régulièrement avec l'ensemble des DCIO, qu'ils soient adhérents ou non à l'association.

Comme pour le questionnaire de l'an dernier, cette « pétition-questionnaire » est donc le reflet du terrain.

	a - la proposition qui ressort du groupe de travail ministériel	b - une proposition intermédiaire de l'ANDCIO	c - le rattachement des DCIO au corps des personnels de direction (proposition initiale de l'ANDCIO)
rejet	151	22	18
3 ^{ème} rang	46	4	11
2 ^{ème} rang	7	76	55
1 ^{er} rang	1	103	121
	205	205	205
rejet	74%	11%	9%
3 ^{ème} rang	22%	2%	5%
2 ^{ème} rang	3%	37%	27%
1 ^{er} rang	0,5%	50%	59%
	100%	100%	100%

Les résultats sont sans appel : **la proposition du GT14 est rejetée par les trois quarts des collègues et classée au 3^{ème} rang par plus d'un signataire sur 5, soit 96 % d'avis défavorables...** l'honneur est sauf grâce à un signataire qui l'a placée au 1^{er} rang.

Comme l'an dernier, **la proposition initiale de l'ANDCIO, le rattachement des DCIO au corps des personnels de direction, conserve la préférence : 6 collègues sur 10 l'ont choisie ou classée en 1^{er} rang.**

Les réticences exprimées par le ministère ne correspondent pas à des impossibilités administratives ou financières : la solution « personnel de direction » ne coûterait rien de plus au contribuable que les propositions d'accès à la hors classe et à l'hypothétique GRAF (cf la lettre 56).

Cependant, à toutes fins utiles, si le corps unique de PEN était de toutes forces maintenu, et compte tenu du temps qui presse, l'ANDCIO a proposé un « moyen terme », qui correspondrait à la nécessité pour les DCIO et à leur désir d'avoir une position claire, à savoir le maintien des deux grades dans ce même corps, mais avec une évolution de carrière sans interférence sur celle des ex-COP.

La proposition « intermédiaire » de l'ANDCIO serait également acceptée par une majorité de collègues : 50 % de classements en 1^{er} rang et 37 % en 2^{ème} rang.

Question 2 : à fleur de peau

Rappel de la question

De nombreux collègues ont réagi à la suite de la parution des fiches du groupe de travail GT14.

Par rapport à la fusion des DCIO, COP et PS dans un corps unique, quelle a été / est / sera votre position ?

La question 2 reproduite ci-dessus s'inscrit dans un tout autre registre : suite à la publication des fiches du GT14, les réactions ont été nombreuses devant la quasi absence de la problématique de la direction du CIO et du rôle des DCIO (pour mémoire : « le DCIO dirige le CIO »). Suite aux interventions de l'ANDCIO et à une première mobilisation début 2015, et malgré un début de prise en compte de notre rôle et le discours de Madame la ministre, les réactions ont été aussi fortes lors de notre journée d'étude du 6 novembre 2015, et dans les jours qui ont suivi.

C'est dire le décalage entre ce que vivent au quotidien des DCIO et la représentation qu'en ont la plupart des participants au groupe de travail.

La question 2 se veut le reflet de ce que ressentent les collègues.

Répartition des réponses

33	17%	je demanderai à être déchargé de la direction du CIO, et à n'effectuer qu'un service de PEN de 27h hebdomadaires sur un secteur scolaire.
76	40%	je ne demanderai pas à être déchargé, mais j'y ai pensé.
80	42%	quoi qu'il arrive, je continuerai à assurer la direction d'un CIO.
189	100%	

Si les conditions qui se profilent se concrétisent, **un collègue sur six préférerait redevenir un psychologue de l'éducation nationale de base.**

Huit collègues sur dix continueraient d'assumer leurs fonctions, mais pas de gaieté de cœur pour au moins la moitié d'entre eux : nombreux sont ceux qui ont explicité ou nuancé leur choix dans la question libre. (voir ci-après)

Question 3 :

Nos questionnaires se terminent systématiquement par une question ouverte dont les réponses sont toujours instructives :

Vous pouvez utiliser l'espace ci-dessous pour vous exprimer librement.

Quatre collègues sur dix l'ont fait, soit 88 commentaires (un peu plus de 7 000 mots).
analyse

Analyse des réponses 1 : de l'ordre de ce qu'il y a à comprendre

Chaque thème sera illustré par des citations caractéristiques.

Remerciements à l'ANDCIO

C'est traditionnel dans ces circonstances : « mes remerciements pour tenter de porter un peu la voix de nos collègues » ; « ... pour les propositions toujours constructives qu'elle porte » ; « Merci à l'ANDCIO qui est la seule association contribuant à faire reconnaître le rôle des CIO et des Directeurs ».

...et ici l'occasion de remerciements indirects : « Merci pour les élèves, les parents, les chefs d'établissements, l'ensemble des partenaires internes et externes à l'EN qui ne font pas sans cesse état de la qualité des actions que nous portons, mais qui le clament haut et fort dès que nous leur demandons ».

Manque ou nécessité de reconnaissance de la fonction, du rôle des DCIO

C'est le thème essentiel, évoqué dans un tiers des commentaires, reconnaissance statutaire et financière :

« une vraie reconnaissance par le salaire entre autres et un vrai statut » ;

« que son statut et son grade soient reconnus » ;

« Les DCIO sont « les dindons de la farce » ...revalorisation des COP et des IEN-IO ...rien pour les DCIO pour lesquels il n'y a aucune reconnaissance de leur travail , de leur engagement et de leur responsabilité ni financièrement ni statutairement [...] Mr Bellier nous a dit que nos indemnités seraient revalorisées ...mais elles n'atteindront pas le tiers de ce que touche un catégorie A dans un rectorat ou une DSDEN ...enfin les CPE viennent de toucher l'ISO complète ...on se moque de nous et de notre métier » ;

« l'institution semble trop souvent compter sur notre sens du devoir, notre engagement pour se permettre de ne pas nous reconnaître par des espèces sonnantes et trébuchantes » ;

« Il est essentiel de reconnaître cette profession, pour ce faire, de la rétribuer à hauteur de ses actions, missions et responsabilités en regard des rémunérations des personnels de direction de l'éducation nationale afin qu'elle contribue pleinement à structurer le service publique dans son cadre opérationnel et permettre la réalisation des objectifs nationaux et académiques » ;

« Le ministère ne mesure pas l'activité d'un directeur de CIO ! » ;

« Les futurs textes sur le nouveau corps des PsyEN marquent un vide statutaire concernant les DCIO ce qui ne me permet pas d'appréhender sereinement la continuité de mes fonctions. [...] Comment me positionner et prendre des décisions face à des partenaires tant au sein de l'Education nationale (chefs d'établissement ou même les futurs PsyEN) qu'avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale [...] Quelle autorité et quelle légitimité reconnaît-on aux DCIO dans les textes, et par la suite leur reconnaîtra-t-on sur le terrain ? » ;

« DCIO demande des compétences particulières qui demandent à être mises en exergue et valorisées »

Insistance sur la différence du métier de DCIO par rapport à celui de COP

« je suis devenu directeur de CIO pour aborder un autre métier tout en restant un personnel d'orientation » ;

« Néo DCIO c'est bien plus qu'une fonction mais un véritable nouveau métier complètement différent de celui de COP » ;

« Je suis candidate à la fonction de directrice de CIO et il me paraît important qu'il y ait au moins 2 grades : DCIO et PEN étant donné les différences de mission et les responsabilités et contraintes assumées par le directeur »

Enumération des activités spécifiques aux DCIO

Cela paraît hélas encore indispensable :

« Mon travail ressemble plus à celui d'un chef d'établissement : relation avec les partenaires, représentant du CIO et de l'EN, animation, formation, création et organisation de carrefours, forums, de différentes actions pour les jeunes scolaires ou non, d'actions de liaison écoles-entreprises... Responsable PSAD dans notre bassin... nous faisons très peu d'entretiens individuels ; nous sommes plutôt là pour former, gérer les conflits, organiser... » ;

« le DCIO impulse la réflexion sur l'orientation mais aussi sur les démarches pédagogiques, il fait du CIO une force de changement » ;

« la gestion des décrocheurs, les montages de projets, les relations partenariales sont le quotidien du DCIO. La mise en place du SPRO, les PSAD changent considérablement la place des CIO et du DCIO qui doit se positionner comme médiateur, impulseur de projet » ;

« rôle primordial des DCIO dans les PSAD, la mise en oeuvre du Parcours Avenir, l'accompagnement de nos collègues contractuels de plus en plus nombreux, l'animation des Bassins, le SPRO, etc. » ;

« Le travail en direction des partenaires de l'Education Nationale (le bassin, la Foquale, l'accompagnement des réformes comme l'aide à la mise en oeuvre du Parcours Avenir....) [...] Bien sûr s'ajoutent l'animation d'une équipe, le suivi du budget » ;

« accompagnement des décrocheurs, parcours avenir et mobilisation des familles sur l'orientation »

Lien entre le statut du DCIO et le statut, voire l'existence des CIO

« Aujourd'hui une question se pose « que faire des CIO et de leur personnel ? » quand on nous annonce que l'on va déménager mais on ne sait où ! » ;

« pas de critères objectifs d'implantation territoriale des CIO répondant à une zone de droit à l'orientation » ;

« La fusion des grades sans compensation pour les DCIO représente un affaiblissement du statut et donc de la fonction. Cette solution amène déjà des COP à rejeter l'idée même d'évoluer vers cette fonction, [...]. Affaiblir la fonction de DCIO va mettre en danger l'existence même des CIO pour que finalement les PEN soient affectés en EPLE. Je pense qu'à travers la discussion sur le statut des DCIO c'est l'avenir du réseau de CIO qui se joue. » ;

« C'est la porte ouverte aux PEN ex-COP en résidence administrative en établissement scolaire et donc la fermeture des CIO » ;

« le maintien des structures CIO pourra se faire tant que les DCIO joueront ce rôle de représentant des services d'orientation dans un bassin, de partenaires auprès des structures du SPRO, de co-responsable du décrochage dans les PSAD dans un contexte où le risque de repli des PsyEN dans les établissements n'a jamais été aussi grand mettant en péril l'existence des CIO »

Note optimiste dans un village d'irréductibles bretons : *« je vais bientôt inaugurer les nouveaux locaux du CIO : des espaces rénovés et dotés de mobiliers neufs, avec des dotations financières du Rectorat »*

Les effets des suppressions ou groupements de CIO déjà effectués

Ce lien entre statuts des DCIO et des CIO est particulièrement souligné par les collègues qui ont la responsabilité, soit d'un vaste territoire, soit de plusieurs sites :

« un CIO résultant de la fusion en 2011 de 4 CIO : dans cette configuration (24 COP, 5 personnels administratifs, 2 centres ressources académiques : Handicap et Europe, la responsabilité du pilotage de la PSAD et de la MLDS) la charge de travail du directeur est énorme et s'alourdit encore tous les ans » ;

« Je suis directeur d'un CIO de 13 COP, 3 administratifs et 5 coordonnateurs MLDS. Demain, au 01/09/2016, il me faut intégrer dans mon équipe le personnel d'un CIO voisin, soit 4 COP et 1 administratif ; ce qui porte l'effectif du CIO à 17 COP, 4 administratifs (dont temps partiels) et 5 coordonnateurs MLDS, et peut-être un Service Civique pour les pôles de stage, donc 26 à 27 personnes. Si on admet que j'occupais mon poste de DCIO à temps plein, avec l'ensemble des missions qui lui incombent, et qu'il en est de même pour mon collègue que je devrai suppléer dans quelques mois, il va sans dire que ma charge de travail aura pratiquement doublé » ;

« Je témoigne de l'alourdissement de la charge de travail. Je dirige un CIO comprenant 2 sites distants de 45 km, rassemblant 24 COP dans un bassin d'éducation regroupant 2 bassins d'emploi. Je suis responsable d'une PSAD (1,5 poste d'assistant), de la MLDS (3 postes) et responsable de la mise en oeuvre du SPRO dans un bassin d'emploi. Je ne m'ennuie pas... ».

L'ANDCIO avait déjà évoqué ces situations paradoxales dans un article paru sur son site :

[Des DCIO sans CIO et des bassins sans DCIO](#)

Flou et contradictions dans les divers documents et les déclarations : qui dirigera le CIO ?

Par habitude de langage, le terme de « directeur de CIO » est parfois employé, mais le nouveau corps des PEN doit provenir de la fusion des psychologues scolaires, des COP **et des DCIO** ; celui qui dirigera le CIO sera donc un PEN, c'est écrit comme ça dans les fiches du GT14, mais sera-t-il « chargé de la direction du CIO » en plus ou à la place de son travail de PEN ? Les collègues s'interrogent :

« Je ne souhaite pas reprendre un service de PEN mais je ne souhaite pas exercer non plus la direction d'un CIO dans n'importe quelles conditions (en particulier décharge et secteur) » ;

« Je n'accepterai pas de reprendre un secteur (établissements scolaires) même si une décharge était possible. » ;

« une décharge ne semble pas viable avec notre charge de travail actuelle (bien plus de 35 h par semaine) » ;

« Je ne vois pas comment assurer un travail de DCIO et de PEN dans un gros CIO »

« Travailler comme Cop dans un établissement scolaire tout en étant directeur du centre, comment allons-nous être considérés par les chefs d'établissement. Se posera la question de notre légitimité. » ;

A salaire égal, les conditions de travail seront-elles les mêmes pour le PEN qui dirige le CIO et pour celui qui ne le dirige pas ? Le premier disposera-t-il comme le second de 13h10 pour « la préparation des séances d'information, à la documentation personnelle et au perfectionnement individuel et pour l'organisation de [ses] missions. » ?

« Assurer 27h30 hebdomadaires ? Vous voulez dire 40h40 ! »

« Comment faire en 27H ce que nous peinons à faire en 40H par semaine ? »

« Comment concevoir mon temps de travail sur 27h par semaine ? »

Ont également été évoquées les situations des actuels DCIO travaillant dans les SAIO, à l'ONISEP ou dans les centres de formation :

« La position d'adjointe au CSAIO est complexe puisqu'on ne dirige pas un CIO mais une équipe de SAIO, avec des obligations différentes (temps de travail, rattachement à un rectorat...) et sous la tutelle d'un chef de service. »

La disparition du rôle actuel des DCIO est même évoquée ou redoutée :

« une intégration dans le corps des IEN du second degré ? »

« les médecins scolaires, les assistantes sociales... ne sont pas me semble-t-il sous l'autorité d'un personnel de direction et travaillent avec ceux-ci dans le cadre d'un partenariat même si leur activité est encadrée par un conseiller technique du DASEN »

« On se retrouverait dans la situation que dénoncent actuellement les psychologues scolaires : être dirigés par des IEN, ex-enseignants du 1er degré, qui n'ont aucune connaissance du métier et des fonctions du psychologue au sein de l'éducation nationale »

A propos de la psychologie...

Ses apports, mais aussi l'appauvrissement des tâches s'il n'y a que la psychologie :

« que le corps des PEN soit le moyen d'une véritable reconnaissance de l'apport de la psychologie à une prise en charge de qualité par l'école de certaines situations autrement qu'en nouant des partenariats avec les entreprises et les CFA mais aussi par exemple avec des structures éducatives ou de soins »

« Ce serait un appauvrissement de la pratique du PEN ex-COP : la problématique de l'insertion serait amoindrie, comme celle de l'orientation tout au long de la vie entre autres. Le risque de sclérose dans la pratique serait accentué, de même que le risque de centration sur l'individu et sa cellule familiale au détriment de l'individu dans son environnement socio-économique élargi »

« Le risque avec ce nouveau statut de PEN est de se recroqueviller sur le MEN »

« Risque de retour d'une demande de psychométrie des équipes éducatives pour procéder à des tris successifs et reconstituer des voies de relégation, en fonction des contextes politiques. Brouillage avec les rôles des psychologues en CMP et maison d'ados »

...et de l'usage professionnel du titre de psychologue

« Je suis attaché au statut de psychologue de l'éducation, [...] Le champ de la psychologie ne pourra pas être partagé avec les enseignants, contrairement au champ de l'orientation qui ne requiert pas de compétences particulières, et qui de fait peut être confié aux profs par le ministère dans le cadre du parcours avenir »

Le mono-discours sur la psychologie peut générer des réponses un peu provocatrices :

« ne veux pas être psychologue. [...] Je suis conseillère d'orientation, un métier en voie de disparition »

« L'avenir de l'orientation en France est-il dans les coachs en orientation (certainement, à en croire France 2) »

Diriger un CIO ; diriger des psychologues

« je ne vois pas comment un « non psychologue » pourrait diriger une équipe de psychologues de l'éducation »

« quel contrôle et supervision du fonctionnaire psychologue ? quelle prescription du travail de psychologue fonctionnaire relatif aux enjeux de politiques nationales d'orientation et d'éducation ? »

« faire accepter notre rôle de DCIO vis à vis des COP qui ont quelquefois tendance à voir le DCIO comme un COP avec une charge administrative »

Que les volontaires lèvent le doigt :

« Avec tout ça quelle sera la plus value pour un conseiller de devenir directeur ? »

« La fusion des grades sans compensation pour les DCIO représente un affaiblissement du statut et donc de la fonction. Cette solution amène déjà des COP à rejeter l'idée même d'évoluer vers cette fonction »

Personnel de direction ou non

« Le statut de Personnel de Direction ne me paraît guère compatible avec celui de psychologue »

« il n'est pas question de devenir un personnel de direction EPLE pour au moins une raison qui est la suivante, un personnel de direction pourrait alors devenir DCIO ! »

A l'inverse, le fait d'être psychologue est tout à fait compatible avec le statut de personnel de direction ; des dizaines de COP et de DCIO sont devenus chefs d'établissement ; plusieurs collègues ont fait des passages entre les deux corps.

« J'ai par ailleurs fait fonction de « perdre » pendant la fermeture du CIO que je dirigeais »

« Il faut que les responsables de service soient aussi en mesure d'assumer cet apport de la psychologie »

« DCIO, chef d'établissement, mais en gardant le titre de psychologue (que j'ai eu plusieurs fois) qui nous est nécessaire dans certaines instances (CDO, GT de CDA, bilan, accueil et formation de néo COP ou PEN, stagiaires, évaluation des COP ou PEN...) »

Pour sa proposition de statut d'établissement public administratif du CIO, l'ANDCIO a pris pour modèle les établissements d'enseignement agricole ; on peut faire de même pour les DCIO en considérant les conditions d'accès au corps les proviseurs de lycée agricoles, qui sont beaucoup moins nombreux que les DCIO : ils doivent soit être issus des personnels d'enseignement ou d'éducation d'un établissement agricole, soit, pour faire court, d'être titulaires d'un titre d'ingénieur du domaine de l'agriculture.

Depuis 1939 jusqu'au dernier décret de 2011 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues, un article rappelle que pour intégrer ce corps, il faut disposer des mêmes titres que ceux permettant d'y concourir ; quel que soit le statut choisi pour devenir DCIO, car il lui faut un statut, il conviendra d'être vigilant et de veiller à ce que cette disposition soit maintenue...

Analyse des réponses 2 : de l'ordre du ressenti

Accompagnant les avis et analyses mentionnés précédemment, le ressenti des collègues a également été largement exprimé ; si depuis de longs mois, l'ANDCIO attire l'attention des autorités sur la situation de plus en plus intenable dans laquelle se trouvent les DCIO, ce n'est pas pour faire du catastrophisme, mais pour alerter les décideurs sur l'état d'esprit dans lequel se trouvent les collègues ; ce thème représente, avec celui du manque de reconnaissance, le plus grand nombre d'expressions.

Etat d'esprit : découragement ou révolte

« on ne peut pas fonctionner sur la durée dans l'injonction paradoxale sauf à y laisser sa santé »

« un peu écoeurée, un peu lasse mais toujours prête à me battre et à ne pas accepter l'inacceptable »

« C'est révoltant de voir combien il faut batailler pour avoir une reconnaissance de statut pour une fonction et une charge bien différentes de celles des COP donc des PEN Notre fonction est si peu valorisée, que le ministère freine pour reconnaître nos fonctions de direction de service avec des missions toujours croissantes, même l'indemnité proposée est en deça de celle de l'attaché d'administration, c'est lamentable. »

« Je trouve totalement incohérent que dans le même temps, on nous exige d'être pleinement responsable [...] et d'être les représentants de l'institution, et que, parallèlement, on nous prive de la reconnaissance officielle de cette responsabilité »

« Démotivation »

« comment éviter le burn out ? »

« Avec toutes les missions et le travail effectué en tant que cadre, je ne comprends pas pourquoi il faut tant se battre alors que tout le monde ainsi que les partenaires nous connaissent et reconnaissent comme tel »

« J'ai le sentiment d'être victime d'un mépris institutionnel car au delà des mots [...] les actes ne suivent pas et au final nous avons le même déroulement de carrière qu'un PE ou un certifié qui termine hors classe. Et cette situation devient de plus en plus intolérable ! »

« Le ministère ne mesure pas l'activité d'un directeur de CIO ! [...] C'est absolument scandaleux ce qui est proposé ! »

Autour de la question 2

Si le projet statut des PEN passe en l'état, les collègues feront preuve de la capacité d'adaptation qui les caractérise ; un collègue sur cinq a mentionné une forme d'ajustement :

- le plus courant est la réduction du temps de travail, déjà évoquée par Vincent Guillon, vice-président de l'ANDCIO, lors de la journée d'étude du 6 novembre 2015 ; depuis, l'idée fait son chemin :

« Reprise des 2 propositions suite à JE du 6 novembre 1) Refuser l'intégration dans le corps des PsyEN 2) organiser notre activité dans le cadre des 27h »

« je continuerai à assurer la direction du CIO mais, je ferai moins d'heures... Le bénévolat, ce sera pour le temps de la retraite. »

« Je continuerai à assurer la direction d'un CIO à concurrence de 27h30 »

« je fonctionnerai dans le cadre annuel des 1067 h »

- réduction des tâches :

« Je serai sans doute amenée à faire des choix et refuserai d'assumer certaines tâches »

« Je n'ai pas l'intention de changer de métier mais je n'assurerai plus certaines commandes institutionnelles. A réfléchir collectivement. Cette réforme est une vraie arnaque pour les DCIO ! »

« pour toutes questions entraînant une décision particulière, j'ai bien l'intention de ne jamais rien trancher (secteurs, permanence CIO, congés...) et d'adresser à l'IEN-IO le règlement de tout conflit [...] : Toute décision a vocation dans ce cadre à être soumise aux seuls personnels qui disposent d'un statut suffisant : IEN-IO, IA, Recteur »

- par rapport à « une modification substantielle des conditions de travail » :

« savoir si une démission en temps que DCIO est envisageable »

« que les DCIO en exercice renseignent un formulaire préétabli afin de faire part au ministère de leur intention éventuelle de demander leur déchargement, via le recteur »

- autres évolutions envisagées :

« j'ai pensé ne pas rester DCIO et évoluer vers un autre métier où je serais reconnu dans mes compétences »

« Je chercherai toutefois une autre activité dans la fonction publique ou en libéral »

« je tenterai d'accéder à un autre corps (personnel de direction, IEN-IO) de l'éducation nationale, ou dans une autre administration ou dans le privé »

« retourner en EPLE en REP... » [nota : un COP intervenant en réseau d'éducation prioritaire perçoit, comme les enseignants, une indemnité, mais pas le DCIO du secteur]

« j'ai décidé de partir en retraite plus tôt »

Interpellation des syndicats

« *Quels sont exactement les objectifs de nos organisations syndicales et de notre institution ? Cela reste un mystère pour moi... »*

« *Les syndicats ne sont pas unanimes sur la posture des DCIO. C'est de cela que l'on souffre »*

« *les syndicats ne défendent pas suffisamment la situation des DCIO »*

« *Il est grand temps d'assurer aux DCIO et au CIO une position institutionnelle solide ! Etre DCIO est un métier à part entière. Défendre un réel statut pour les DCIO et pour les CIO c'est défendre notre corps de métier ! Les syndicats ne doivent pas l'oublier ! »*

« *Je suis pour un mouvement revendicatif des DCIO »*

Nous espérons que ces appels seront relayés par ceux dont le rôle est de représenter les personnels, c'est le but de cette pétition.

DANS LES PAGES SUIVANTES, LA LISTE DES SIGNATAIRES DE LA PETITION

andcio.org

Entre deux lettres ou deux courriers aux adhérents, des informations d'actualité sont publiées sur le site ; de même dossiers, outils et contributions peuvent être consultés en permanence.

dernières mises à jour ou parutions :

<http://www.andcio.org/-105-derniers-articles-parus->

Autre nouveauté : la **possibilité d'adhérer en ligne et de régler sa cotisation par virement :**

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

N'hésitez pas à utiliser le lien « **nous écrire** », au bas de la page d'accueil pour vous exprimer ou poser vos questions. Et **pour ne rien manquer, abonnez-vous au flux RSS**

Liste des signataires

NOM, Prénom :	Fonction (DCIO ou autre, précisez), et ville d'exercice :
SOULELIAC YVAN	ARCACHON
Van Couwelaar Luc	FF IEN IO
LAGAUDE Dominique	DCIO
GAUTHIER	DCIO Vitrolles
TOURBOT alain	DCIO st Briec
TOUSSAINT Isabelle	DCIO BREST
Caillat Marie-Pier	DCIO
BLIECK Corinne	DCIO Orléans et Pithiviers
JUIN	DCIO Adjointe CSAIO
ADAM Nancy	
LINA Josette	DCIO Marin
Laulagnet Brigitte	DCIO Lyon
LHOTELLIER Lin	Chargé d'enseignement et de formation INETOP
GAUTHERON,Gilles	DCIO
POISSON Robert	Chef SIO Wallis et Futuna
GABRIEL Nathalie	DCIO Montélimar
DEGAUDEZ-LOPES France	DCIO EPERNAY
DUCROCQ	DCIO en retraite
Gozzi Sylvie	DCIO Vitré et Fougères
FLOCH Anne-Marie	DCIO St - Dizier
QUENNESSON ZABETI Corinne	
MARTIN Thierry	DCIO Dijon 2
CASTELLANI RUCKSTUHL JOSEPHE	dcio adjointe CSAIO Dijon
Piquaud Corinne	DCIO
RECK Pascal	DCIO PRIVAS
Podikakis Armelle	DCIO Les Mureaux
VIRSOLVY Julien	DCIO Villeneuve-sur-Lot
COSSEC Christian	Avranches
LE PAPE Yohann	DCIO Corbeil-Essonnes
GINEYS Christine	DCIO Le Puy-en-Velay
Serriere, Jean-Jacques	DCIO NIMES Centre
BALLESTER Valérie	DCIO Figeac
CHABOT	DCIO Vichy
LECLERCQ Isabelle	
Marmouset Régis	DCIO Cosne sur Loire
Chabert Anita	dcio Pézenas
Nader-Mautré Sylvie	DCIO Bourges
FRINZI Adeline	DCIO
Verneret Henri	dcio
MONSANSON NADINE	DCIO AMBERIEU EN BUGEY
PETRUZZELLA DENIS	IEN-IO Vaucluse Avignon

NOM, Prénom :	Fonction (DCIO ou autre, précisez), et ville d'exercice :
LUC-CAYOL EVELYNE	DCIO LAMENTIN
TRAGNO Michel	Dcio
Gramond Beatrice	DCIO Cognac
Machot Jocelyne	DCIO Villefranche /Saône
GELLY Dominique	DCIO LA FLECHE et SABLE
CHARVIN Alberte	DCIO SAINT PRIEST et BRON
GORON Claudine	DCIO Châtellerauld-Loudun
TROUPEL Régis	DCIO Saint-Flour
ZANI Christine	DCIO PONT A MOUSSON
FONTAINE ELISABETH	DCIO MARSEILLE BELLE DE MAI
Anclin Valerie	Neufchateau
Edith Buhot	Dcio Autun 71
LEMONNIER Véronique	Dcio
KANNY Nathalie	DCIO
GOEPFER Catherine	DCIO montceau les mines et le creusot
Goasmat Sandrine	dcio Albertville
FETHI Rachid	DCIO Noisy le grand
MELILLO Lina	DCIO SAINT DIE DES VOSGES
Cure Christine	DCIO Decize
CAPRON	DCIO TRINITE (Martinique)
NIENAT Victor	DCIO-DRA ONISEP
BRICHET Gilles	DCIO Chateau-Gontier/Segré
Barge Martine	DCIO
Lesyak-Hoff Dominique	DCIO SAIO MAYOTTE
COIN Christian	DCIO Issoudun
EMOND Isabelle	DCIO Pontivy
Valérie LAMOTHE	DCIO CHELLES
Curtet Marie Christine	DCIO Aubagne
LASORET Jean Marie	DCIO Nice
SCARCELLA Pierre	DCIO
FRANK Christine	DCIO
CAPON Joël	DCIO Boulogne sur mer
Malbos Clotilde	DCIO Nevers
RUIZ Alice	DCIO Clermont Centre
GUZZELLI Louis	DCIO Beauvais (Oise)
LEON Michel	DCIO MULHOUSE (68)
MAYER Patrick	DCIO La Seyne sur mer
Bayle Pierre	DCIO Blaye
Reve Marie- Martine	DCIO Colombes
POTIER Françoise	DCIO TOURS et AMBOISE
LEFEBVRE Laurence	DCIO Lille (Nord)
Chambre Nicole	DCIO Tulle
CAILLE Sandrine	DCIO

NOM, Prénom :	Fonction (DCIO ou autre, précisez), et ville d'exercice :
GAEBEL Carine	DCIO FORBACH et SAINT AVOLD
FAES Marie-Noële	DCIO CHOLET
GUYOMARD Hervé	DCIO 14500 VIRE
GACHET	DCIO
ROGER Nathalie	DCIO Mamoudzou
Antoine Solenn	DCIO Saint-Maur
Warin Chantal	DCIO
Ciabrini Pascale	DCIO Joué lès Tours et Loches
Meneux Alexandra	DCIO Adj CSAIO Orleans
FOTI Didier	DCIO Jonzac
DELBARRE YVES	DCIO DUNKERQUE FLANDRES
BLONDEAU Herve	DCIO Rambouillet 78
LENOIR Nicole	DCIO de Hyères
THOM Elisabeth	DCIO Cannes
SOUBAI Annick	DCIO Paris
MICHOT, Nicole	DCIO Guingamp
Cortinavis Jean	DCIO
Hervouet Vivian	dcio La Roche sur yon
LE BRETON Evelyne	DCIO Clamart
Jouneau Dominique	DCIO Niort
Klein Abourizk Martine	DCIO Villeneuve d'Ascq
SCOTTON Pierre	DCIO EVREUX
Martin Marie Pierre	DRA Dijon
DAGUERRE Laurence	DCIO Bresuire et 2 antennes
ALTMANN Sandrine	DCIO Annecy
FASQUEL Murielle	faisant fonction DCIO Louviers-Vernon
Bergès Christine	DCIO Condom
TROTZIER Christian	DCIO Haguenau
GUILLON VINCENT	DCIO RETRAITE
Philippot Muriel	DCIO Perpignan
Sauger Véronique	dcio Cluses
MENS Christine	DCIO ARGENTEUIL
BATH-LEGAULT Sonia	DCIO Saverne
DECHERY Sendrine	DCIO LE MOULE
DUTEMPS COLETTE	DCIO TALENCE
Bailly Jean Luc	DCIO TROYES
BERTHAULT	CIO St Claude
BANANIER Guy	DSAIO Fort de france
CORNETTE Denis	DCIO, CIO BLOIS
Akli Philippe	DCIO chargé de mission SAIO
TOURTE Rémy	DCIO
GANTELET Olivier	COP Troyes
HENAFF Nicolas	DCIO faisant fonction

NOM, Prénom :	Fonction (DCIO ou autre, précisez), et ville d'exercice :
SAPHY TONIOLO BEATRICE	DCIO en fonction à SCHILTIGHEIM
PROHON Philippe	DCIO Agen
GABRIELE Dominique	DCIO TERGNIER (02)
de Rugy Isabelle	DCIO Bagnols sur Cèze
PIERSON Sylvie	DCIO ETAMPES
BITAUDEAU Régis	DCIO Saumur
Wessels	DCIO Fontenay le Comte
PODMILSAK Danielle	DCIO STRASBOURG
CAPDEJELLE	DCIO
DELLE-LUCHE, Christine	DCIO Vierzon
Monnin Dominique	dcio Langon
TRIBOUT sophie	DCIO Montpellier
VIELLARD Isabelle	DCIO Chalons en Champagne
STEIN Sylvie	DCIO Pontoise
Martin Régine	DCIO Valence
Dieupart-Ruel Claire	DCIO faisant fonction Mantes la Jolie
LECOMTE Annie	DCIO Elancourt 78
NABOZNY Anne-Marie	DCIO DAX
ROLLI Marie-Paule	DCIO Cagnes sur mer
Rousseau-Vic Sylvie	DCIO
HOUEL Béatrice	DCIO Saint-Lô
Hamel Denis	DCIO Vitry Le Francois
PARMENTIER Philippe	DCIO retraité Nancy-metz
Astolfi Judith	DCIO Lyon
PLOQUIN, Nathalie	DCIO Créteil
DELEPLANQUE Graciete	DCIO Mâcon
Farida HACHICHI	DCIO CIO ROMILLY SUR SEINE (10)
GUILLOT Maïté	DCIO Drancy avec l'annexe de Blanc Mesnil (10 cop)
PARIS MICHELLE	DCIO de Flers
Raynaud Véronique	DCIO
Vey	DCIO Puteaux
RENE Maud	DCIO, Saint Amand Montrond
MESSANT Chantal	DCIO LE BLANC 36
Plique Françoise	DCIO
Bargeon David	DCIO Yssingaux
OSANNO Marie	DCIO
PERARNAUD Eric	DCIO BORDEAUX
BEN GUIZA TARAK	DCIO Oullins
MAURICE Claudia	DCIO Saint-Laurent du Maroni
FERRARO Christiane	DCIO Vienne
BONANNO Gérard	dcio Angoulême
CULEBRAS Marc	DCIO
Moine Marie-Françoise	DCIO Béziers

NOM, Prénom :	Fonction (DCIO ou autre, précisez), et ville d'exercice :
Véronique Josem - Muraire	DCIO SAIO Versailles
Trichereau	DCIO Rennes
THIRIOT Sophie	DCIO Langres
Longeray Marie-Noëlle	COP - Annecy
Faille Catherine	DCIO Rochefort & Royan
HOYIEZ DAGNAUD Nicole	DCIO OLORON STE MARIE
MOREL VERONIQUE	DCIO
ADAMUS Zbyslaw	DCIO retraité Verdun
Martin Antoine	dcio
Isabelle CASTRO	DCIO Poitiers
Léauthier Brigitte	DCIO
QUELARD Maryse	DCIO REZE
ZAGZOULE Corinne	DCIO GENNEVILLIERS
QUAIREL Jean-Marie	DCIO honoraire
BLANC Lucile	DCIO LE TAMPON
TRIBOUILLAT MARYLISE	DCIO CHINON
Hocquet Annie	DCIO Annonay
BROSSE DOMINIQUE	DCIO VOIRON
OOSTHOEK Benoît	DCIO Compiègne
DUVIGNEAU Laurent	faisant fonction DCIO
BORTOT Marie-Odile	DCIO BEAUNE
Ancey	dcio Auxerre
Arsenakis christine	DCIO
Colombo Pascale	dcio
Bauza-Canellas Annie	DCIO Lyon
GRANET Françoise	DCIO
SIMONNIN Anne	DCIO L'HAY LES ROSES
APPLINCOURT Pascale	DCIO Maubeuge
Chartier, Laurence	DCIO
FICHTER Henri	DCIO SAIO STRASBOURG
Charpentier-Zerr Marie-Elisabeth	DCIO Sélestat
LECONTE Alain	DCIO
RALU-BEDOUET DANNY	DCIO Boulogne-Billancourt
LACCHIA Samuel	DCIO Draguignan
AIT ABED SAADIA	DCIO



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :
<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2015 – 2016

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Nouveau : vous pouvez maintenant remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien : <http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités et autres membres) :*

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site) :*

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2014-2015 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2015 au 30.09.2016.

Trésorier : **Pascal RECK – CIO de Privas** Pôle de services Maurice Gounon - 11, bd du lycée
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX - Tél : 04 75 64 54 45 – Courriel : pascal.reck@ac-grenoble.fr
